

Conseil Municipal du 30 juin – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – **Délibération sur les tarifs du Restaurant Scolaire et de la Garderie Périscolaire** (rentrée 2017/2018) ;
- 2 – **Redevance d'Occupation du Domaine Public sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz** ;
- 3 – **Désignation des représentants auprès du Comité National d'Actions Sociales (CNAS)** ;
- 4 – **Désignation du représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)** ;
- 5 – **Comptes-rendus des activités du Grand Chalon** ;
- 6 – **Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.**

Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Stéphane KIRCHE – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Pascale COLIN – Florence LEBETTRE.

Excusés ayant donné procuration :

- Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER
- Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE
- Jean-Bernard TUETÉY procuration à Martial BEUGNET

Excusés:

Françoise REMONDIÈRE
Séverine GOMES
Georges PAUCHARD

Secrétaire de séance : Pascale COLIN

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Motion de soutien au Centre Hospitalier William MOREY de Chalon-sur-Saône pour le service d'angioplastie coronaire.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 1

Objet : Motion de soutien au Centre Hospitalier William MOREY

Monsieur le Maire présente la motion de soutien proposée par le Centre Hospitalier William MOREY. Celle-ci fait mention à la situation actuelle de l'hôpital de Chalon-sur-Saône et des risques de fermeture de son Unité de Soins Intensifs Cardiologiques.

Le Conseil Municipal attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de cette structure pour la prise en charge des administrés de sa commune. Il souhaite ainsi le renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire à Chalon-sur-Saône pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels et que l'Agence Régionale de la Santé revienne sur sa décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** la motion de soutien au Centre Hospitalier William Morey de Chalon-sur-Saône.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération sur les tarifs du Restaurant Scolaire et de la Garderie Périscolaire (rentrée 2017/2018)

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le prix des tickets de cantine et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018, comme suit :

- Tickets de cantine : 4,97 €
- Tickets de garderie du matin : 1,78 €
- Tickets de garderie du soir : 2,14 €
- Tickets PAI : 2,39 €
- Tickets 13h15 / 13h45 : 0,76 € : Seuls ces tickets sont vendus à l'unité, dès le mois de septembre.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz

Vu l'article L. 2122-22, 2° du code général des collectivités territoriales ; ainsi que les articles L. 1211-3, L. 1321-1 et L. 1321-2, L.2333-84 à L. 2333-86, L. 3333-8 à L. 3333-10, R. 2333-114 à R. 2333-119 et R. 3333-12 à R. 3333-16 ;
Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, notamment l'article 45 ;
Vu la loi n° 53-661 du 1er août 1953 fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz ;
Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie ;
Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux fixé par le décret susvisé et en fonction du linéaire sur le domaine public communal exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- **Décide** de revaloriser ce montant chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;

- **Donne** délégation au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par l'opérateur de réseau de distribution de gaz, et émettre le titre de recettes correspondant ;

- **Fixe** la redevance due au titre de l'année 2017 en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 18 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Désignation des représentants auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Le Maire propose aux membres du Conseil de désigner les délégués locaux (élus et agents) pour la suite du mandat de 2017 à 2020 auprès du C.N.A.S. :

➔ **Collège des élus** : Monsieur Olivier GROSJEAN

➔ **Collège des agents** : Madame Céline GARNIER

Accord à l'unanimité.

POINT N° 5

Objet : Désignation du représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui stipule qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunal soumis aux dispositions fiscales du présent article, à l'exclusion de ceux mentionnés au 5° du I de l'article 1379-0 bis, et les communes-membres une Commission Locale chargée d'Évaluer les Transferts de Charges (C.L.E.T.C.).

Considérant que la C.L.E.T.C. a la mission d'analyser pour chaque commune les dépenses afférentes à chacune des compétences transférées, et ce, selon une méthodologie fixée par la loi ;

Considérant que la C.L.E.T.C. est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que Monsieur WAGENER a présenté sa démission le 27 juin dernier comme membre titulaire de C.L.E.T.C. pour la commune de Dracy-le-Fort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** Monsieur Olivier GROSJEAN, membre titulaire de la C.L.E.T.C.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 6

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Réunion du 12 mai 2017 - Fonds d'Agglomération pour l'Aide et la Promotion des Activités Sportives (F.A.A.P.A.S.)

Dans le cadre de l'attribution du FAAPAS, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'enveloppe allouée aux associations sportives de la commune s'élève à 8 271 € (en baisse par rapport à 2016).

→ Conseil Communautaire - 23 mai 2017

Monsieur WAGENER s'est rendu à la séance du Conseil Communautaire, le 23 mai dernier. Celui-ci a abordé les principaux points suivants :

- La vente des fauteuils de l'Espace des Arts ;
- La convention de partenariat entre le Grand Chalon et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- La convention avec l'association CRESUS Bourgogne dont la mission est d'écouter, d'accueillir et d'accompagner les ménages surendettés ;
- L'adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) pour renforcer l'expertise aux personnels du Grand Chalon ainsi qu'aux groupements d'achats ;
- L'évolution du statut de l'Ecole Média Art du Grand Chalon en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ;
- La création de l'association Atmo Bourgogne Franche Comté ;
- La résolution amiable de la vente - Halle Freyssinet.

Monsieur WAGENER informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison d'un manque d'éléments, l'opposition s'est abstenue sur les trois derniers points cités ci-dessus.

→ Réunion de Commission « Sujets Techniques » - Lundi 29 mai 2017

Madame NEYRAT a assisté à la réunion de la commission intercommunale « *Sujets Techniques* » au cours de laquelle il a été fait un point d'information sur les réglementations en vigueur, les produits dorénavant interdits, les méthodes utilisées et sur les matériels adaptés. Plusieurs communes, s'étant lancées dans la démarche du « *Zéro Phyto* », ont pu échanger sur le bilan de leurs expériences comme par exemple sur l'efficacité du brûleur thermique ou encore sur l'utilité de la création d'un plan de désherbage. Il a également été rappelé l'importance de la sensibilisation de la population sur cette question et sur la communication à mettre en place. Le sujet sera d'ailleurs traité dans une prochaine édition du Dracy Infos.

→ Réunion sur l'étude globale de ruissellement - Jeudi 1^{er} juin 2017

Monsieur le Maire et Monsieur BEUGNET ont reçu les ingénieurs du Cabinet LIOSE, le 1^{er} juin dernier, qui ont pour mission d'effectuer une étude de ruissellement sur un espace de 5 m²/5 m² sur l'ensemble du territoire intercommunal. Venus avec une carte IGN, il s'en est suivi des échanges sur les derniers épisodes orageux et sur leurs conséquences sur les infrastructures et pour les riverains. Des photographies ont été données et ajoutées à la collecte des informations. Une visite sur site a également été organisée sur le territoire dracysien. Il a été observé la présence dans les vignobles de plusieurs murs en pierres qui permettent, par leur emplacement et leur état, de ralentir le ruissellement des coteaux, ce qui limiterait le risque d'inondation d'où le maintien de la position de les conserver.

Il a également été question du recours aux fossés dits « à ciel ouvert » qui évacuent une volumétrie importante d'eau pluviale, qui en cas de fortes précipitations peut être répartie sur les abords et s'infiltrer naturellement dans le sol. Evitant de ce fait la pression qui pourrait être générée par un calibrage inadapté des busages et par leur manque d'entretien des fossés qui causeraient de fortes inondations.

→ Réunion sur le Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques - Vendredi 9 juin 2017

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de sa participation à la réunion du 9 juin dernier au cours de laquelle un bureau d'étude a présenté les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques. La commune de Dracy-le-Fort, se trouvant à proximité du Château de Germolles qui est classé aux monuments historiques, est déjà impactée en termes de délivrance d'autorisation de travaux (règles supplémentaires et avis de l'Architecte des Bâtiments de France). Le périmètre proposé serait élargi et il affecterait dorénavant une zone estimée de 2 000 m², dont 80 % se trouvent être des terres agricoles.

Dans le cadre des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et sur l'étude sur les bâtiments remarquables, ce nouveau PDA sera inséré et remplacera en lieu et place les autres documents de protection qui étaient jusqu'à présent en vigueur sur le territoire intercommunal (Secteur Protégé, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ...).

→ Réunion du Conseil des Maires - Samedi 26 juin 2017

Le 26 juin s'est tenu à Saint-Marcel le Conseil des Maires auquel Monsieur le Maire a été convié et dont l'un des principaux points à l'ordre du jour était les rythmes scolaires. Après un tour de table et les échanges qui s'en sont suivis, il s'avère que la quasi-totalité des communes présentes ont manifesté, auprès des services de l'éducation nationale, leur souhait de revenir aux 4 jours, rythme applicable avant la réforme PEILLON de 2013. Le décret l'autorisant n'ayant pas encore été publié au Journal Officiel, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) rendrait ses décisions définitives avant les vacances estivales, le 7 juillet 2017.

→ Réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges - Lundi 26 juin 2017

Monsieur WAGENER s'est rendu, le lundi 26 juin 2017, à la réunion de la C.L.E.T.C. dont l'ordre du jour était de présenter la méthode d'évaluation ainsi que le calcul du coût net des charges transférées pour les communes nouvellement membres du Grand Chalon. Ces derniers, établis par le Cabinet KPMG et basés sur la même méthodologie utilisée lors des derniers transferts de compétences et adhésions de nouvelles communes.

La prochaine réunion de la C.L.E.T.C. devra valider les calculs.

→ Réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Mercredi 28 juin 2017

Monsieur le Maire s'est rendu le 28 juin dernier à la réunion plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) en présence de la Présidente du Tribunal de Grande Instance, du Vice-Président du Grand Chalon en charge des gens du Voyage, du sous-préfet et des forces de l'ordre.

Au cours de celle-ci, une présentation a été faite sur les informations suivantes :

- La Maison de la Justice et du Droit ;
- Le Service d'Accueil Unique du Justiciable de Chalon sur Saône (SAUJ) ;
- Un retour sur les pouvoirs de police administrative et judiciaire du Maire et des responsabilités qui en découlent ;
- L'Opération « *Tranquillité Vacances* » mis en place par les services de Gendarmerie ;
- Les retours sur la gestion des dossiers de délinquance et d'incivilité.

POINT N° 7

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Conseil d'Ecole - Jeudi 15 juin 2017 :

En raison de l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur WAGENER s'est rendu au Conseil d'Ecole en séance ordinaire. Celle-ci avait à l'ordre du jour les principaux points suivants :

- la réforme des rythmes scolaires avec le retour aux 4 jours et la suppression des rythmes scolaires ;
- le bilan des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ;
- la préparation de la rentrée 2017 (effectifs prévus, travaux réalisés pendant l'été ...) ;
- la liste des fournitures scolaires ;
- le projet d'école 2014/2017 ;
- la collaboration avec la Prévention Routière ;
- le point sur le Plan de Particulier et de Mise en Sécurité ;
- ...

Informations du Maire

- **Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2017 :**
 - Le Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment (Autun) ;
 - La Pétanque Dracysienne ;
 - Les Amis de Dracy.

- **Date de la prochaine manifestation dracysienne :**
 - **14 juillet :** Apéritif Républicain, Place de la Mairie à partir de 11h.

- **Documents consultables :**
 - ✓ Le dossier presse du Conseil Départemental - Juin 2017 ;
 - ✓ La lettre de Liaison du Comité Départemental Olympique de Saône-et-Loire ;
 - ✓ Le compte-rendu de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire.

- **Documents distribués :**
 - Bulletin du Grand Chalon n°15 ;
 - Bulletin du Grand Chalon n°16.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Lundi 4 septembre 2017 à 19 heures en Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Signature pour accord des membres présents.